



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire ou en limite des communes
de Meinier, Collonge-Bellerive, Gy et
Jussy

du 30 mars 1977

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes intéressées;

vu le préavis favorable de la commission canto-
nale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères
et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. De modifier les A.C.E. suivants :

46. Chemin du Bouchat, (9 juillet 1969 Collonge-Bellerive
part de la route de La-Capite (Collonge-Bellerive) et
aboutit au chemin des Prés-de-l'Oie (Meinier).

Chemin de l'Ecarlat, (9 juillet 1969/Collonge-
Bellerive) part de la route de La-Capite (Collonge-
Bellerive) et aboutit au chemin de Rouelbeau
(Meinier).

21. Chemin de Carre-d'Aval, (26 mai 1976, Meinier) s'écrit
de et non du (Carre-d'Aval).

B. Les nouvelles dénominations suivantes :

29. Chemin des Champs-de-la-Grange (lieu-dit)
à l'artère (ancien chemin des Petits-Bois) partant
du chemin des Crêts-de-la-Capite et aboutissant à la
route de Compois.

Séance du 30 mars 1977

30. Chemin des Echaux (lieu-dit)
à l'artère, sans issue, partant de la route de Corsinge (manège) en direction nord-est.
31. Chemin des Evouettes (lieu-dit)
à l'artère (ancien chemin de Compois) partant du chemin des Plots (à Compois) et aboutissant au chemin de Trémoulin.
32. Route de La-Gara (lieu-dit)
à l'artère partant de la route du Château-du-Crest (Meinier) et aboutissant au chemin des Beillans (Jussy).
33. Chemin des Lance-Pierres (nom local)
à l'artère partant de la route de Compois et aboutissant au chemin des Pralys (dans le hameau d'Essert).
34. Ruelle de la Mère-Elise (nom local)
à l'artère partant de la route de Meinier et aboutissant à la route de Meinier (dans le hameau de Carre-d'Amont).
35. Chemin de la Ruite (nom local)
à l'artère partant de la route de Gy (à l'est de Meinier) et aboutissant à la route de Covéry (au nord-est de Meinier).
36. Chemin des Terres-Noires (lieu-dit)
à l'artère (ancien chemin des Murailles) partant de la route de Corsinge (Les Murailles) et aboutissant à la route de Gy.
37. Chemin des Varlioudes (lieu-dit)
à l'artère connue sous le nom de chemin de Bellebouché partant de la route de Covéry (village de Meinier) et aboutissant à la route de Bellebouché (à Bellebouché).

Séance du 30 mars 1977

De valider les dénominations suivantes :

38. Chemin de la Caille
du chemin des Crêts-de-la-Capite (Collonge-Bellerive)
à la route de Compois (Meinier).
39. Chemin du Canal (nom local),
du chemin de Sionnet à la route de Compois.
40. Chemin des Chutes (nom local)
du chemin du Chambet (Meinier) au chemin des Etremblés
(Jussy).
- CV56960 41. Chemin de Fiez (nom local)
de la route de Corsinge (Meinier) à la route de Gy
(Chez Laplanche, Gy).
42. Chemin des Plots (lieu-dit),
(en partie, ancien chemin des Plantées) de la route
de Compois (à Compois), au chemin des Terres-Noires.
43. Chemin des Pralys (lieu-dit)
de la route de Compois (hameau d'Essert) à la route
de la Repentance.
44. Chemin de Rouelbeau (lieu-dit)
de la route de Meinier (Carre d'Amont),
à la route de Compois (Essert).
45. Chemin de Sionnet (lieu-dit),
de La Vy-la-Tour (Meinier) à la route de Compois,
à Sionnet (Jussy).

Ces dispositions entreront en vigueur le
15 avril 1977.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	2 ex.
Sauter	3 ex.
BH	1 ex.
Chancellerie	1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

(signé) J.P. GALLAND